

Spécialité Perfectionnement sportif mention Escrime

RNCP40079 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	DEJEPS — Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15425
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	29/11/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
INSTITUT DE FORMATION DE LA FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME	51468097400037	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'entraînement en escrime nécessite la possession d'un diplôme d'Etat figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le diplôme DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention «escrime » permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

ACTIVITÉS VISÉES

Participation à la conception de projets et à la direction d'une structure d'escrime

Contribution à l'analyse des attentes des prescripteurs en prenant en compte les caractéristiques physiques, cognitives et psychiques des publics impliqués Participation au temps de concertation avec les instances dirigeantes en adaptant les modalités de communication de l'information aux singularités de son interlocuteur pour favoriser l'intégration de tous

Proposition d'actions dans le cadre des objectifs de la structure d'escrime en lien avec les spécificités des publics encadrés

Élaboration et partage de programmes sportifs en escrime adaptés aux caractéristiques et besoins de chacun

Anticipation des évolutions possibles du projet d'action en prenant en compte les caractéristiques singulières des différents publics notamment ceux en situation de handicap

Coordination d'une équipe bénévole et professionnelle au sein d'une structure d'escrime

Organisation des collaborations entre professionnels et bénévoles en adaptant les modalités de communication, les objectifs, les moyens et outils aux particularités de chaque membre de l'équipe pour favoriser l'intégration de tous

Gestion de la dynamique de groupe en incluant chaque membre au regard de ses caractéristiques et besoins particuliers

Définition des choix techniques et stratégiques

Conception de la communication adaptée aux caractéristiques singulières du public visé
 Représentation de la structure auprès des différents acteurs et partenaires
 Encadrement d'activités de perfectionnement sportif en escrime
 Proposition de programmes de perfectionnement sportif dans la cadre des objectifs de la structure d'escrime adapté aux caractéristiques spécifiques des publics encadrés
 Définition des modes d'intervention à caractère technique adaptées au niveau de progression technique et aux caractéristiques spécifiques des pratiquants
 Proposition des démarches d'entraînement adaptés aux objectifs et aux caractéristiques spécifiques des compétiteurs
 Encadrement des apprentissages techniques en escrime en prenant en compte les caractéristiques spécifiques des pratiquants
 Conduite des temps de perfectionnement en escrime en lien avec les singularités des pratiquants
 Analyse des potentiels et les limites des compétiteurs en lien avec leurs spécificités
 Accompagnement des compétiteurs dans l'analyse de leur pratique en adaptant les démarches et outils pédagogiques à leurs caractéristiques spécifiques
 Conception d'interventions dans le champ de la formation en escrime à partir des singularités des stagiaires
 Mise en oeuvre de situations formatives en escrime à partir des singularités des stagiaires
 Encadrement de l'escrime en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers
 Encadrement de l'escrime en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers, et en préservant l'intégrité physique et psychique des pratiquants au regard de leurs singularités
 Vérification de la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation de l'activité escrime en prenant en compte les caractéristiques singulières des pratiquants
 Vérification de la conformité des lieux de travail au regard des normes d'hygiène et de sécurité en escrime

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Concevoir un projet d'action

- Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel en tenant compte des particularités des publics impliqués
- Formaliser les éléments d'un projet d'action en lien avec les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués
- Définir les moyens nécessaires à la mise en oeuvre d'un projet d'action en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués

Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

- Animer une équipe de travail en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous
- Promouvoir les actions programmées en adaptant les modalités de communication aux singularités de son interlocuteur
- Gérer la logistique des programmes d'action
- Animer la démarche qualité

Conduire une démarche de perfectionnement sportif en escrime

- Conduire une démarche d'enseignement en escrime en prenant en compte les particularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants
- Conduire une démarche d'entraînement en escrime à partir des caractéristiques singulières adaptées aux objectifs de perfectionnement sportif des pratiquants
- Conduire des actions de formation en escrime en prenant en compte les singularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants

Encadrer l'escrime en sécurité

- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en escrime
- Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants en escrime en prenant en compte leurs caractéristiques singulières physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en escrime tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité et de celle des tiers

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les professionnels titulaires de ce diplôme exercent majoritairement dans le secteur associatif fédéral, particulièrement dans celui de la Fédération française d'escrime.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le diplôme d'Etat de la jeunesse éducation populaire et sports mention « escrime » permet d'occuper des emplois de :

- coordinateur d'équipes et de projets en escrime,
- d'entraîneur d'escrime;

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité d'entraîneur en escrime est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables à la mise en situation professionnelle sont les suivantes :

- attester d'une expérience d'encadrement sportif en escrime ;
- attester de participations à des compétitions en escrime ;
- justifier de la capacité à réaliser et analyser différentes familles de gestes techniques de l'activité en situation d'opposition ;
- justifier de la capacité à arbitrer un match dans une arme de convention (fleuret ou sabre).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury. Dans le cas où les proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en

raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié, en dehors du président ou de son suppléant.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	10 200 €
Selon la branche	6 000 € – 10 578 €
Prise en charge	Branches concernées
10 200 €	Valeur par défaut · 209 branches
10 578 €	CPNE Travail Temporaire, CPNEF Sport
10 000 €	CPNEFP de l'enseignement privé indépendant
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	29/11/2029
Date de dernière délivrance possible	29/11/2030

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050675237>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40079/>

Où se former

Formations référencées	2
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	4 320 € – 8 640 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	6
Parcours menés à terme	1
Taux d'achèvement	17 %
Période	05/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	8
Montant total engagé	15 114 €
Coût moyen par dossier	1 889 €
Durée moyenne	206 h
Période	05/2025 – 09/2026
France compétences	56 %
Reste à charge titulaire	44 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.